

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-INT-CVB-USA-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

INT - Conventions fiscales entre la France et les Etats-Unis d'Amérique

Positionnement du document dans le plan :

INT - Fiscalité internationale

Conventions bilatérales

Titre 39 : États-Unis

1

Les relations fiscales entre la France et les États-Unis d'Amérique sont actuellement régies par deux conventions :

- la convention du 31 août 1994 en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ;
- la convention du 24 novembre 1978 tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les successions et sur les donations.

10

Les présentes dispositions sont donc étudiées au regard :

- - des impôts sur le revenu et sur la fortune (chapitre 1 [BOI-INT-CVB-USA-10](#))
- - des impôts sur les successions et sur les donations (chapitre 2 [BOI-INT-CVB-USA-20](#)) .